



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

SHS SCIENCES
HUMAINES &
SOCIALES
METZ

Master HCP
Histoire, Civilisation, Patrimoine

Parcours Politique, Violence et Conflits de l'Antiquité à nos jours

Guide du M1

Année 2022-2023



Contenu du fascicule

Généralités :

- Renseignements généraux : p. 3
- Outils numériques : p. 4
- Présentation du parcours Politique et conflits : p. 6
- Maquette des enseignements : p. 7
- Présentation des enseignements : p. 9
- Calendrier du collegium SHS : p. 16
- Modalités de contrôle des connaissances :
 - dispositions générales du collegium SHS : p. 17
 - dispositions spécifiques au master Histoire, Patrimoine, Études européennes : p. 25
- Liste des échanges Erasmus proposés par le département d'histoire : p. 26

Travail de recherche :

- Mémoire de recherche : p. 27
- Compte-rendu de séminaire : p. 30
- Charte de l'UFR concernant le plagiat : p. 32
- Déclaration de non-plagiat (à rendre avec les mémoires/dossiers de recherche) : p. 33

ANNUAIRE

Site de l'UFR : <http://www.univ-lorraine.fr/content/ufr-sciences-humaines-et-sociales-metz>

Accueil du public au **service Formation** (03 87 31 57 90) : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h30.

Secrétariat du département d'histoire :

03.87.31.59.72 ; shs-metz-histoire-contact@univ-lorraine.fr

Page internet du département d'histoire :

<http://shs-metz.univ-lorraine.fr/content/departement-histoire>

Localisation : Service Formation - Hall d'entrée principal de l'UFR SHS (RDC)

Ouverture du secrétariat d'histoire : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et du lundi au jeudi de 13h30 à 16h (sauf en période de travaux)

Directeur du département d'histoire

Jérôme Viret, professeur en histoire moderne

Jerome.viret@univ-lorraine.fr

Co-directeur, pour le site de Metz, du master HCP / responsable du parcours Politique et conflits :

Julie d'Andurain, professeur d'histoire contemporaine

julie.andurain@univ-lorraine.fr

Responsable, pour le site de Metz, de la spécialité Sciences historiques :

Julie d'Andurain, professeur d'histoire contemporaine

julie.andurain@univ-lorraine.fr

Responsable, pour le site de Metz, de la spécialité Sciences historiques, première année :

Christian-Georges Schwentzel, professeur d'histoire ancienne,

christian.schwentzel@univ-lorraine.fr

Consultation du logiciel d'emploi du temps de l'UFR (sans avoir besoin de s'identifier) :

Deux possibilités :

– rendez vous sur le site de l'UFR SHS, puis sur la page du département pédagogique pour consulter votre emploi du temps.

– accès direct : <http://shs-metz.univ-lorraine.fr/content/emploi-du-temps>

Attention ! Cet emploi du temps peut contenir des erreurs ou informations trompeuses car les changements éventuels n'apparaissent pas toujours immédiatement.

L'emploi du temps "de référence" et les informations rectificatives se trouvent sur l'espace intranet des M1 Histoire Metz

Annuaire des enseignants

Histoire ancienne

Laurence Baurain : laurence.baurain@univ-lorraine.fr (histoire grecque)

Audrey Becker : audrey.becker@univ-lorraine.fr (histoire romaine)

Christian-Georges Schwentzel : christian.schwentzel@univ-lorraine.fr (histoire du monde hellénistique et romain)

Histoire médiévale

Christine Barralis : christine.barralis@univ-lorraine.fr

Léonard Dauphant : leonard.dauphant@univ-lorraine.fr

Histoire moderne

Catherine Bourdieu : catherine.bourdieu@univ-lorraine.fr (histoire de l'art)

Marion Deschamp : marion.deschamp@univ-lorraine.fr

Anne Motta : anne.motta@univ-lorraine.fr

Diego Venturino : diego.venturino@univ-lorraine.fr

Jérôme Viret : jerome.viret@univ-lorraine.fr

Histoire contemporaine

Julie d'Andurain : julie.andurain@gmail.com ou julie.andurain@univ-lorraine.fr

François Audigier : francois.audigier@univ-lorraine.fr

Andreas Wilkens : andreas.wilkens@univ-lorraine.fr

Géographie

Pierre Ginet : pierre.ginet@univ-lorraine.fr

Langues

Gaiane Hanser : gaiane.hanser@univ-lorraine.fr

OUTILS NUMÉRIQUES

3 points importants qui ne pourront être effectués qu'après l'Inscription Administrative validée :

1. ENT = Espace Numérique de travail

A activer très rapidement = info sur le site de l'UFR SHS

Permet : - un accès aux ordinateurs (cours d'informatique)
 - un accès aux forums d'informations

Cette procédure est OBLIGATOIRE pour **TOUS LES ETUDIANTS** inscrits afin d'accéder à l'ENT de l'université de Lorraine <http://ent.univ-lorraine.fr> et aux postes informatiques.

1. Cliquez sur le bouton « ACTIVATION » sur la borne informatique à l'accueil ou aller à l'adresse: <https://sesame.univ-lorraine.fr/compte-ul.html>
2. Suivez les instructions en fonction de votre statut (ancien ou nouvel étudiant). Attention la date de naissance est au format année/mois/jour.
3. Choisissez un mot de passe et notez votre nouvel identifiant Lorrain.
4. Ne communiquez JAMAIS vos identifiants à une tierce personne.
5. Dans un délai de quelques heures, vous pourrez vous connecter sur <http://ent.univ-lorraine.fr>
6. Si vous avez oublié votre mot de passe, envoyez un mail à serviceinfo-shs@support.univ-lorraine.fr en précisant votre numéro étudiant de l'université de Lorraine.

2. FORUMS D'INFORMATIONS

3 forums :

- Scolarité (informations générales concernant les inscriptions, les bourses, etc.)
- Département (informations générales concernant le département)
- Année d'études (modifications d'emploi du temps, examens, etc.) :

Accès via le site de l'UFR → Menu « Département pédagogique » → cliquez sur votre département.

Attention les AJAC auront un forum supplémentaire car 2 années d'études.

Nom du forum des M1 HCP Metz :

[7KSMHT Secrétariat administratif M1 Histoire - Metz](#)

De nombreuses informations (changements d'emploi du temps, inscription aux oraux blancs, dates des examens, etc.) seront diffusées uniquement via ce secrétariat intranet : il est indispensable de faire votre inscription au plus vite !

3. INSCRIPTION PEDAGOGIQUE (IP WEB)

A effectuer en ligne OBLIGATOIREMENT à chaque semestre.

→ Lien et dates pour effectuer l'IP WEB sur la page de votre département.

Les AJAC ou les redoublants s'inscrivent à l'ensemble des unités d'enseignements.

Des dispenses apparaîtront automatiquement aux UE validées en 2012/2013 (équivalences).

✓ **Affichage**

- les téléphones dans le hall de l'UFR pour les informations ponctuelles du département
- 2 bornes dans le hall de l'UFR = accès à internet

Le département d'histoire de l'UFR Sciences humaines et arts de l'Université de Lorraine propose un master dont la spécialité « Sciences historiques » offre un parcours « recherche » orienté vers les **Études du politique et des conflits**. Cette formation s'adresse aux étudiants de master 1 et 2.

Cette problématique double renouvelle l'approche de l'histoire politique. Il s'agit en effet à la fois d'étudier l'histoire des conflits sous des angles peu explorés (les formations et cultures militaires, les « fronts intérieurs », l'impact des conflits sur les sociétés, le règlement des conflits au sein des sociétés du passé...) et d'envisager le politique sous tous ses aspects (gestion du pouvoir, discours sur le politique, structures de gouvernement et systèmes étatiques, réseaux de pouvoirs et encadrement des populations...). L'étude conjointe de ces deux grandes thématiques permet d'envisager dans leur globalité les questions de pacification et de conflits et d'approcher ainsi le cœur même du fonctionnement des sociétés humaines.

Un ensemble de séminaires et de cours sont destinés à éclairer et à approfondir les différents aspects de ces thématiques sur un champ chronologique large, de l'Antiquité à nos jours. Le but visé par cette formation est l'acquisition de compétences spécifiques dans une perspective historique : le choix du temps long permet de remettre en perspective les phénomènes étudiés, en confrontant les réponses apportées par les différentes sociétés du passé aux défis de la gestion du pouvoir et des conflits.

Les étudiants sont formés à la recherche, à la réflexion historique, à l'analyse critique des documents (discours, images, témoignages oraux, etc.), aux techniques de l'histoire. La rédaction d'un mémoire annuel vient confirmer la maîtrise par l'étudiant du discours historique et des exigences de la démarche scientifique.

**Master Histoire, Patrimoines, Études européennes / Spécialité Sciences historiques
parcours Politique, violence et conflits / Master 1**

Responsable de la spécialité sur le site de Metz et responsable du parcours : Julie d'Andurain

Responsable du M1 : Christian-Georges Schwentzel

Intitulé UE	Horaire	éléments constitutifs	ECTS	MCC 1 ^e session	MCC 2 ^e session
Semestre 7					
TC UE 701 outils	36 Td	EC1 langue vivante (24h) : Langue vivante (allemand, italien, espagnol, anglais) EC2 TIC (informatique appliquée à l'histoire) (12h)	3	EC1 : MCC spécifiques langues vivantes EC2 : CT Dossier à rendre	EC1 : MCC spécifiques langues vivantes Ec2 : Dossier à rendre
TC UE702 Méthodologie 1	36h Td	EC1 (12h) Atelier du mémoire EC2 (24h) Instruments de travail	6	Ec1 CT : oral ou dossier (20' si oral) Ec2 CT : Dossier ou épreuve écrite (1h si épreuve écrite).	Ec1 : Oral ou dossier Ec2 : Oral ou dossier à rendre au responsable du mémoire (si oral 30')
UE 703 épistémologie/ historiographie	24h CM 12h Td	EC1 (12h) Historiographie du fait politique EC2 (12h) Historiographie des conflits EC3 (12h) Historiographie/épistémologie de l'histoire de l'art	3	1 écrit CT : tirage au sort entre les Ec durée 2h	1 oral, préparation 20' passage 20'
UE 704 : Représent. des conflits et du politique	40h CM 16h Td	EC1 : Ancienne EC2 : Moderne	9	Un écrit CT (pour chaque EC) : Durée 4h	1 oral pour chaque Ec (sur la période du mémoire) ; préparation 20' passage 20'
UE 705 Cultures politiques	40h CM 16h Td	EC1 : Médiévale EC4 : Contemporaine	9	Un écrit CT (pour chaque EC) : Durée 4h	1 oral pour chaque Ec (sur la période du mémoire) ; préparation 20' passage 20'

semestre 8					
TC UE 801 langues	24h TD	Langue vivante (allemand, italien, espagnol, anglais)	2	MCC spécifiques langues vivantes	MCC spécifiques langues vivantes
TC UE 802 Méthodologie 2	12h CM 24h Td	EC1 (12h) : Atelier documentaire EC2 (24h) : Forum, présentation des travaux des étudiants	7	Ec1 : CT - 1 écrit de 1h Ec2 : CT - 1 oral de 30'	CT : Dossier ou oral (si oral, 30')
Ue 803 Travail de recherche		Ec1 : Mémoire Ec2 : Soutenance Ec3 : Compte rendu d'un travail de recherche	12	Ec1 CT : 1 écrit (mémoire) Ec2 : Oral (30') Ec3 CT : 1 écrit (compte rendu d'une manifestation scientifique organisée par le laboratoire, ou rapport de stage)	1 dossier
UE 804 Histoire des élites	40h CM 16h Td	EC1 : Moderne EC2 : Contemporaine	9	Un écrit pour chaque Ec : Durée 4 h.	1 oral pour chaque Ec (sur la période du mémoire) préparation 20' passage 20'

CT : Contrôle terminal

Semestre 1

UE 701 Tronc commun – Outils

EC 1 – Langue vivante (24h TD) : Anglais (L. Davidel) ou Allemand (S. Hauser), ou italien (R. Iounes-Vona) ou espagnol (M. Lopez)

EC 2 – TIC (Technologies de l'informatique et de la communication) (12h TD) : (J. d'Andurain et L. Dauphant).

Dans le cadre de cet enseignement, nous aborderons la manière de travailler efficacement en histoire avec les outils informatiques. Nous insisterons tout particulièrement sur le repérage des données (archivistiques et/ou numériques), leur agencement et leur classement à des fins de recherches ou de concours, soit avec des outils informatiques tels que Zotero, soit avec un tableur comme Excel, soit à partir de bases de données (File Maker et Access). Il est conseillé aux étudiants de venir à ce cours avec leurs propres ordinateurs. Nous expérimentons différents systèmes, collectivement (J. d'Andurain).

L'objet de ce cours est l'initiation à la cartographie historique, par la maîtrise de la Cartographie Assistée par Ordinateur (CAO) et la réflexion sur l'usage de la carte (protocoles de production, d'édition et de lecture) dans le cadre d'une recherche historique. Il est conseillé aux étudiants de venir à ce cours avec leurs propres ordinateurs (L. Dauphant).

UE 702 Tronc commun – Méthodologie, 1 (12h CM, 24h Td)

EC 1 – Atelier du mémoire (12h Td) :

- Bibliographie (J. d'Andurain) ;
L'atelier du mémoire a pour objectif de préparer les étudiants aux travaux de recherche en histoire en insistant sur quelques points : la formation d'un plan, la mise au point de son travail d'écriture, les méthodes de recherche et enfin le caractère normatif des outils bibliographiques.
- Archives (Anne Motta) ;
L'Atelier du mémoire comprend une séance de présentation d'un site de conservation archives (municipales ou départementales)
- Méthodologie du mémoire (A. Becker ; L. Dauphant ; J. Viret ; F. Audigier) ;

EC 2 – Instruments de travail (24 h Td) :

Le cours se présente sous la forme d'une initiation à la recherche des données (institutions, banques d'images ou de données), d'une initiation à différents outils (paléographie), enfin traite des avantages et inconvénients de différentes méthodes d'analyse à partir d'exemples choisis dans les différentes périodes historiques (pluridisciplinarité, méthode comparative).

- Histoire ancienne (A. Becker)

On présentera les principaux outils qui permettent d'accéder aux sources de l'histoire ancienne et on s'exercera au maniement de certains de ces instruments, en mettant particulièrement l'accent sur les ressources en ligne (corpus, catalogues, collections, bases de données...). Il sera donc utile d'assister à ces TD avec son ordinateur portable.

- Histoire médiévale (L. Dauphant)

Le cours s'attachera à la paléographie de la fin du Moyen Âge (XIV^e et XV^e siècles) : lecture et édition de documents d'archives.

- Histoire moderne (J. Viret) : Paléographie moderne.

L'approfondissement de la formation en paléographie, mettra l'accent sur les typologies documentaires communément utilisées dans le cadre de certaines recherches (recherche généalogique, dans les fonds notariaux, dans les documents comptables, dans les documents judiciaires)

- Histoire contemporaine (J. d'Andurain) : Biographie et prosopographie

Dans le prolongement des cours TICE effectuées précédemment et après l'initiation aux bases de données (File Maker, Access), nous proposerons une réflexion croisée sur la biographie et la prosopographie.

Nous recommandons la lecture de Claire Lermercier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris La Découverte, 2008.

UE 703 Épistémologie / historiographie (24h CM, 12h Td)

EC 1 – Historiographie du fait politique, socio-économique et culturel (8 h CM, 4h Td) : (A. Becker)

Histoire ancienne et nationalisme (1861-1945). Après avoir étudié le contexte politique et culturel dans lequel l'histoire ancienne se constitue en tant que science au XIX^e siècle, il s'agira de s'intéresser à son utilisation dans la construction des nationalismes français, allemand et italien.

EC 2 – Historiographie des conflits (8 h CM, 4h Td) ; (D. Venturino)

Le cours portera sur l'historiographie de la Révolution française aux XIX^e et XX^e siècles et se limitera à une phase du processus politique révolutionnaire, la Terreur (1792-1794), notamment à la personnalité de Robespierre. L'Incorruptible a hanté des siècles durant historiens et hommes politiques (Louis Blanc, Jaurès, Maurras, etc.), son action devenant au fil du temps un enjeu mémoriel décisif dans la définition de ce que sont la gauche et la droite politiques. En effet, comment comprendre que la Révolution, démocratique et libérale en 1789, connaisse une phase de violence extrême en 1793-1794 ? Peut-on justifier la violence politique ? Au cours des 30 dernières années, un courant historiographique prétend soustraire la Terreur aux passions partisans. Nous étudierons la crédibilité d'une telle démarche.

Lectures conseillées

Michel Biard - Pascal Dupuy, *La Révolution française, 1787-1804*, Armand Colin, Paris, 2020.

François Furet-Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, tome *Interprètes et historiens*, Flammarion, Paris, 2007

Jean-Clément Martin, *Robespierre. La fabrication d'un monstre*, Perrin, Paris, 2016.

EC 3 – Historiographie/épistémologie de l'histoire de l'art (12h) : (C. Bourdieu).

Présentation des étapes de l'émergence de l'histoire de l'art en tant que discipline, avec étude des grands courants de pensée qui se sont succédé et de leur approche théorique et méthodologique, à travers les œuvres des principaux auteurs. Le cours abordera également les grands débats récents qui agitent l'histoire de l'art ainsi que ses rapports avec d'autres disciplines.

UE 704 - Représentations du conflit, des violences et du politique (40h CM, 16h Td)

EC 1 – Histoire ancienne (20h CM ; 8h Td) : Représentation des conflits et du politique dans le monde grec antique (L. Baurain).

Sources littéraires et sources iconographiques seront analysées et croisées afin de cerner la manière dont les Grecs de l'Antiquité se représentaient la guerre et le politique. On envisagera ces thématiques sur le temps long, du XIV^e au IV^e siècle avant notre ère, afin d'observer à la fois les permanences et les évolutions, les valeurs communes à l'ensemble du monde grec et les particularités développées par certaines Cités, dont Sparte et Athènes. On s'interrogera sur la place du mythe et de l'épopée, dans l'art figuré comme dans le théâtre tragique, qu'il s'agisse d'évoquer des conflits armés ou la participation du citoyen à la vie publique.

On pourra lire avec profit, parmi les sources antiques, l'*Illiade* et l'*Odyssée* d'Homère, ainsi que les *Histoires* d'Hérodote.

Bibliographie sommaire :

BASLEZ Marie-Françoise, *Les sources littéraires de l'histoire grecque*, Paris, Armand Colin, 2003.

HANSON Victor Davis, *Les Guerres grecques. 1400-146 av. J.-C.*, Paris, Autrement, 1999.

VERNANT Jean-Pierre (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, 1968 (réimpr. Points Seuil, H265, 1999).

EC 2 – Histoire moderne (20h CM ; 8h Td) : L'Amérique de la découverte aux guerres d'indépendance (D. Venturino)

Le cours consiste en une présentation des données politiques, ethniques, culturelles, économiques de l'Amérique anglaise, depuis le moment de sa découverte jusqu'aux guerres d'indépendance. Il propose donc l'histoire d'un espace, d'un empire maritime et colonial, également celle de liens bilatéraux entre plusieurs pays situés de part et d'autre de l'océan ; une histoire des échanges, des influences intellectuelles, politiques et culturelles entre l'Europe et les colonies, une histoire des conflits pour finir. A partir des années 1760, la Grande Bretagne et ses treize colonies américaines connaissent un conflit politique de plus en plus grave, dont la motivation fiscale n'est que l'aspect le plus connu. Nous étudierons les tenants de ce conflit (démographique, économique et symbolique) ainsi que les aboutissants (le conflit armé, la Révolution, l'intervention européenne). L'étude des Constitutions américaines de 1781 et de 1787 permettra de saisir les éléments de rupture et de continuité par rapport à la tradition constitutionnelle anglaise, tout en montrant à l'œuvre l'élite des pères fondateurs qui élaborent la première démocratie représentative moderne sur base fédérale. Si cette Constitution fonde

l'identité partagée des Américains, elle a laissé en suspens la question du statut des esclaves noirs, ouvrant un conflit racial et politique qui ronge depuis lors le corps social du pays.

Bibliographie sommaire :

CHARBONNEAU F. *Une part égale de liberté: le patriotisme anglais et la révolution américaine*, Montréal (Québec), 2013.

CHASSAIGNE Ph., *Histoire de l'Angleterre*, Paris, 2001

COTTRET B., *La Révolution américaine*, Paris, 2003

UE 705 – Cultures politiques (40h CM, 16h Td)

EC 1 – Histoire moderne (20h CM ; 8h Td) : Protohistoire de la mondialisation (XVe-XVIIIe s.) : une culture de la violence ? (M. Deschamp)

Ce cours retrace les processus d'interconnexion et d'interdépendances des sociétés modernes du 15^e siècle au 18^e siècle, en suivant les étapes d'une économie-monde fondée sur les échanges matériels et culturels mais aussi sur les inégalités sociales et l'exploitation humaine. Après une introduction générale portant sur les apports historiographiques de la question, plusieurs thèmes seront abordés : conquête et exploitation du Nouveau Monde : l'empire espagnol américain ou l'appât du gain ; France, Angleterre, Hollande : la concurrence pour la possession de l'Amérique du Nord ; De Lisbonne à Manille : l'Empire colonial portugais ; Java et l'Insulinde : un « marché multiethnique » ; La VOC (Compagnie des Indes orientales) ou la privatisation du capital et du commerce mondial ; Chine : « la grande divergence » ? ; L'économie de l'esclavage : cadres et conflits ; thé, café, cacao : produits exotiques et consommations européennes ; « Sans cesse autour du monde » : la mobilité des hommes et des femmes.

Bibliographie indicative

Brook, Timothy, *Le chapeau de Vermeer. Le XVIIe siècle à l'aube de la mondialisation*, Paris, Payot, 2010.

Grataloup, Christian, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, 2007.

Grunzinski, Serge, *Les quatre parties du monde : Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

Subrahmanyam, Sanjay, *L'Empire portugais d'Asie, 1500-1700. Histoire politique et économique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1999.

EC 2 – Histoire contemporaine (20h CM ; 8h Td) : La culture politique gaulliste de 1947 (lancement du RPF) à nos jours. (F. Audigier)

Le cours porte sur la culture politique gaulliste de 1947 (lancement du RPF) à nos jours. Par culture politique, nous entendons l'ensemble des valeurs, références et pratiques politiques communes à un groupe et qui fonde une identité collective. Une même manière de percevoir le passé, d'agir dans le présent et de se projeter dans le futur... Il s'agira de définir ce qu'on entend par « culture politique gaulliste » : quels sont ses éléments spécifiques (rapport à un passé légitimant, adhésion à un corpus doctrinal, principe d'autorité, culte de la personnalité...) ? Relève-t-elle d'une culture politique de droite classique ? Cette culture politique évolue-t-elle selon les circonstances (gaullisme d'opposition sous la IV^{ème} République et gaullisme de pouvoir dans les années 1958-1974, gaullisme avec puis sans de Gaulle) ? Transcende-t-elle les divergences et oppositions internes au sein d'un gaullisme plus pluriel qu'on l'imagine souvent ? Le néo-gaullisme pompidolien puis chiraquien reste-t-il fidèle au gaullisme

gaullien originel ? Comment expliquer la prégnance de cette culture gaulliste dans le débat politique actuel ? En s'appuyant sur la recherche récente sur cette famille politique et en croisant les apports de l'histoire et des sciences politiques, nous tenterons de répondre à ces questions.

Bibliographie : Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Perrin, 2001.

UE 801 Tronc commun – EC1 - Langue vivante (24h TD) : Anglais (L. Davidel) ou italien (R. Iounes-Vona) ou espagnol (M. Perez) ou allemand.

UE 802 Tronc commun – Méthodologie 2 (18h CM)

EC 1 (12h) : Atelier documentaire. Enjeux de société. Histoire contemporaine.

EC 2 (24h td) : Forum, présentation des travaux des étudiants

Le cours, qui prend ici la forme de présentations orales de travaux en cours, vise à mettre en évidence les difficultés rencontrées, les insuffisances, les imperfections formelles, et à proposer des solutions et améliorations. Il vise à une clarification des objectifs, de la problématique, de la méthodologie. La présentation des travaux permet de mettre à l'épreuve la qualité de l'argumentation, la capacité à mobiliser les connaissances en vue d'une démonstration, à valoriser les points forts. Elle permet de débattre du cadrage théorique.

UE 803 Travail de recherche.

EC 1 - Mémoire de recherche : Les remarques données ici sont indicatives : dans tous les cas, l'étudiant doit, en début d'année, faire le point avec son directeur d'études sur ce qui est attendu exactement de lui (cela dépend du sujet choisi). Le **mémoire de recherche** est un écrit universitaire d'un type particulier, auquel les étudiants s'initient peu à peu pendant les deux années du master. Les compétences à acquérir sont l'aptitude à bâtir un premier questionnement (choix d'un thème, détermination des enjeux, rappel des données et des analyses), à investir le sujet en le renouvelant à l'aide de données nouvelles (organisation et discussion d'un corpus) puis à développer une réflexion structurée en livrant une interprétation. Il s'agit de réaliser un dossier préparatoire au mémoire de recherche de M2 (répertoire des sources sur le sujet choisi, de la bibliographie, des problématiques, éventuellement rédaction d'un chapitre : à discuter avec son directeur de recherche). Dossier de 50 pages de texte minimum, hors annexes.

EC 2 – soutenance : présentation orale du travail de recherche lors de la soutenance.

EC 3– compte rendu : l'étudiant doit faire le compte rendu écrit d'une séance de séminaire ou d'une manifestation organisée par le Laboratoire.

UE 804 Histoire des élites (40h CM, 16h Td)

EC 1 – Histoire moderne (20h CM, 8h Td) : La noblesse française durant la première moitié du XVII^e siècle (A. Motta)

Objet d'études sans cesse renouvelé depuis la fin des années 1970, le second ordre incarne la « minorité dominante » sous l'Ancien Régime. Dans cette société aristocratique, les valeurs nobiliaires ont fini par imprégner l'ensemble des élites. Nous nous attacherons ainsi à définir les spécificités de cette catégorie sociale qui subit de profondes mutations au cours du XVII^e siècle, en faisant ressortir à la fois sa cohérence et sa pluralité. Identités, représentations, choix politiques seront quelques-uns des thèmes proposés dans ce tableau.

Lectures conseillées :

Robert Descimon, Christian Jouhaud, *La France du premier XVII^e siècle 1594-1661*, Paris, Belin sup, 2000.

Laurent Bourquin, *La noblesse dans la France moderne*, Paris, Belin sup, 2002.

EC 2 – Histoire contemporaine : La formation des élites militaires (20h CM, 8h Td) (J. d'Andurain).

En nous inscrivant dans le champ de recherche ouvert autrefois par Christophe Charle et Guy Chaussinand-Nogaret, nous étudierons la façon dont l'institution militaire, système fortement hiérarchisée, conçoit l'élite en son sein du XIX^e au XXI^e siècle. Appliqué à l'étude de l'armée, la notion d'élite est un objet d'étude intéressant, un phénomène social à grande valeur heuristique, car il révèle les tensions sociales au sein de l'institution et en dehors d'elle : d'abord associée à la noblesse, l'élite militaire trouve une forme de sacralisation avec les soldats de Bonaparte, mais devenu empereur, Napoléon déporte la notion d'élite vers les cadres, en forgeant des écoles d'officiers (Polytechnique, Saint-Cyr) qui s'inspirent de modèles étrangers (Sandhurst,) ou au contraire servent de modèles normatifs au monde entier (West Point). Avec la III^e République, l'exigence démocratique se faisant plus grande, les élites militaires doivent chercher une voie médiane, ce qui contribue à renforcer le poids des écoles. À travers quelques études de cas issus de thèses récentes, nous montrerons comment les études prosopographiques permettent de révéler l'ensemble des tensions et accommodements entre une volonté de distinction toujours recherchée par les individus et une exigence démocratique soutenue par la société.

Lectures conseillées :

Jean-Pierre Rioux, « Les élites en France au XX^e siècle. Remarques historiographiques », *Mélanges de l'école française de Rome*, 1983, tome 95-2, p. 13-27.

Julie d'Andurain, « Formation et sélection des artilleurs de marine à Polytechnique. Approche prosopographique du corps des bigors, 1870-1910 », *Revue historique des armées*, 2013, n°271, p. 20-32

William Serman, *Les Officiers français dans la Nation*, Paris, Aubier, 1982

Christophe Charle, *Les élites de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987

Guy Chaussinand-Nogaret, *Histoire des élites en France*, Paris, Fayard, 1994

Eric Anceau, *Les Élités françaises, des Lumières au grand confinement*, Paris, Passés Composés, 2020.

Calendrier universitaire 2022 2023 - COLLEGIUM SHS

Licences et masters 1ère année hors cursus à stage long

Validé par le Conseil de Collegium SHS du 10 décembre 2021

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 J	1 S	1 M Férié	1 J 11	1 D	1 Me	1 M 6	1 S	1 L Férié	1 J
2 V	2 D	2 Me Vacances	2 V	2 L	2 J 3	2 J 6	2 D	2 M Examens terminaux	2 V
3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 V	3 L	3 Me Examens terminaux	3 S
4 D	4 M 4	4 V	4 D	4 Me Examens terminaux	4 S	4 S	4 M 11	4 J Examens terminaux	4 D
5 L Réunions de rentrée	5 Me	5 S	5 L	5 J	5 D	5 D	5 Me	5 V	5 L
6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 L	6 J	6 S Examens terminaux	6 M
7 Me	7 V	7 L	7 Me 12	7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 Me
8 J	8 S	8 M 8	8 J	8 D	8 Me 4	8 Me 7	8 S	8 L Férié	8 J
9 V	9 D	9 Me	9 V	9 L	9 J Examens	9 J	9 D	9 M Examens terminaux	9 V
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 V	10 L	10 Me Examens terminaux	10 S
11 D	11 M	11 V Férié	11 D	11 Me	11 S	11 S	11 M	11 J Examens terminaux	11 D
12 L	12 Me	12 S	12 J Révisions, rattrapages	12 J RP*+IPN	12 D	12 D	12 Me	12 V	12 L
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M
14 Me 1	14 V	14 L	14 Me Examens terminaux	14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 Me
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 Me	15 Me	15 S	15 J Examens terminaux	15 J
16 V	16 D	16 Me	16 V	16 L	16 J Jurys S1	16 J	16 D	16 M	16 V Examens
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 V	17 L	17 Me	17 S
18 D	18 M	18 V	18 D	18 Me 1	18 S	18 S	18 M	18 J Férié	18 D
19 L	19 Me	19 S	19 L	19 J	19 D	19 D	19 Me	19 V Vacances	19 L
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M
21 Me	21 V	21 L	21 Me	21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 Me Examens
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 Me	22 Me	22 S	22 L	22 J
23 V	23 D	23 Me	23 V	23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 S	24 L	24 J	24 S Vacances de fin d'année	24 M	24 V	24 V	24 L	24 Me	24 S
25 D	25 M	25 V	25 D	25 Me	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D
26 L	26 Me	26 S	26 L	26 J	26 D	26 D	26 Me	26 V Vacances	26 L
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M
28 Me	28 V	28 L	28 Me	28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 Me Examens
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 Me	29 Me	29 S	29 L	29 J
30 V	30 D	30 Me	30 V	30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V
	31 L	31 Me	31 S	31 M	31 V	31 V	31 D	31 Me Jurys	31 D

RP* Réunions pédagogiques lorsqu'elles sont organisées

IP* anticipées au 7 septembre pour les étudiants de L1

IP N/M : Inscriptions pédagogiques Nancy ou Metz

Fin des inscriptions administratives, étudiants issus de Parcours en fonction de l'arrêté ministériel à paraître

Fin des autres inscriptions administratives le 6 octobre

Fin des jurys de 2nde session le 15 juillet 2023

Fin de l'année universitaire le 30 septembre 2023

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU COLLEGIUM SHS

Les présentes règles générales de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 relatif à l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master.

Elles respectent également le cadrage défini par le Conseil de la formation de l'Université de Lorraine.

I - Inscription

L'inscription administrative est annuelle.

Art. 5 - Les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master ;
- soit d'une des validations prévues aux articles L613-3, L613-4 et L613-5 du code de l'éducation.

Art.11 - L'accès de l'étudiant titulaire de la licence, dans le même domaine, est de droit pour les 60 premiers crédits européens.

II - Crédits européens

Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une Unité d'Enseignement. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels de l'étudiant, ainsi que les examens.

Les crédits européens sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement) et éventuellement aux EC (Elément Constitutif). Toute affectation de crédits à un élément constitutif rend l'EC capitalisable.

Les crédits sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

Le Master est structuré en 4 semestres et deux niveaux M1 et M2. Il est organisé, dans le cadre de domaines, de mentions et de spécialités, en parcours dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits. Le Master est validé par l'obtention de 120 crédits européens.

III - Définitions

- **Unité d'Enseignement (UE)** : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable. Elle peut être obligatoire ou optionnelle.
- **Elément Constitutif (EC)** : Les EC constituent l'UE. L'EC peut porter des crédits européens, auquel cas il est capitalisable. Lorsqu'un EC porte des crédits au sein d'une UE, tous les EC de l'UE doivent en porter pour un total égal au nombre de crédits de l'UE.
- **Matière** : Les matières composent un EC. La matière ne porte pas de crédits européens. Elle n'est pas capitalisable.

- **Report** : les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à EC dans des UE non acquises sont reportées en deuxième session. Cela signifie que l'EC sur lequel porte cette note ne sera pas repassé en 2^{ème} session.
- **Conservation** : les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des EC dans des UE non acquises ne peuvent être conservées d'une année universitaire sur l'autre.
- **Capitalisation** : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans un autre parcours de formation.

IV - Validation et compensation

La compensation est semestrielle. Dans le cadre du règlement propre à chaque mention, la compensation peut être annuelle.

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

Un semestre est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients.

Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20.

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM si la note obtenue est $>$ ou $=$ à 10/20
- COMP si le semestre est $<$ à 10/20 **ET** que la moyenne de l'année est $>$ ou $=$ à 10/20 (uniquement dans le cas d'une compensation annuelle)
- AJ si la note obtenue est $<$ à 10/20
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20.

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM si la note obtenue est $>$ ou $=$ à 10/20
- COMP si la note obtenue est $<$ à 10/20 mais que le semestre est validé : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués
- AJ si la note obtenue est $<$ à 10/20 et que le semestre n'est pas validé : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

La compensation est donc appliquée :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.
- en cas de compensation annuelle, au sein du niveau, entre les différentes UE de la même année de rattachement (M1 ou M2).

V – Examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour les enseignements théoriques, en M1 et en M2 sauf dans le cadre d'un contrôle continu intégral. La seconde session se déroule soit directement à l'issue du semestre, soit en juin-juillet. Pour les filières à stage obligatoire ou celles à mémoire lourde, le jury peut aussi se réunir en septembre.

A l'issue de la première session, lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année (ajourné ou défaillant), une seconde session est organisée. Dès lors, au sein de chaque semestre non validé (ajourné ou défaillant), l'étudiant doit se présenter aux épreuves relatives à tous les EC non validés et non reportés au sein de chaque Unité.

- Natures et types d'épreuves

Les épreuves de contrôle des connaissances peuvent être de **nature** différente au sein d'une UE, ou d'un EC : examen écrit, examen oral, travaux pratiques...

On peut également décomposer chaque nature d'épreuve (et notamment les épreuves écrites) selon les **types** qu'ils peuvent prendre :

- Examen écrit : QCM, commentaire, analyse bibliographique, rapport ...
- Examen oral : soutenance d'un rapport, exposé, interrogation ...

Les modalités de contrôle des connaissances (nombre, nature, type et durée des épreuves) doivent être identiques pour un même enseignement dispensé sur plusieurs sites.

Dès lors que l'évaluation d'un enseignement (EC ou UE) ne fait l'objet que d'une seule épreuve, alors celui-ci est appelé **Contrôle Terminal**. Ce contrôle terminal peut se dérouler :

- soit, de manière privilégiée, à la fin du semestre (il est alors appelé *ET* et désigne l'examen terminal organisé au sein de la session officielle des examens)
- soit, de manière dérogatoire, à la fin des enseignements, en dehors des heures de cours prévues dans la maquette (il est alors appelé *EA* et désigne l'examen anticipé organisé en dehors de la session officielle des examens). Cette forme de contrôle peut concerner les enseignements qui se terminent tôt pendant le semestre et pour lesquels un délai excessif entre la fin de l'enseignement et le déroulement de l'épreuve perturberait la progression pédagogique de l'étudiant.

Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants concernés.

Dès lors que l'évaluation d'un EC fait l'objet de 2 épreuves ou plus, alors celui-ci est appelé **Contrôle Continu**.

Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC contribuant pour au moins la moitié de la moyenne de l'EC.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

- Contrôle continu intégral

Pour être considéré comme **contrôle continu intégral** tous les enseignements d'une même année doivent être évalués en contrôle continu.

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Il n'y donc pas de session terminale d'examens.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps. Une épreuve de contrôle continu intégral ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement. La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu intégral qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).

Chaque épreuve de contrôle continu doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante dans le même enseignement. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Lorsque le contrôle des connaissances est organisé sous la forme de **contrôle continu intégral**, il n'y a pas de deuxième session organisée. Dans ce cas, le calendrier pédagogique des formations qui ont opté pour un contrôle continu intégral peut s'étaler sur une période plus longue que les formations en contrôle continu et terminal.

V – Gestion des absences aux épreuves

- Absence justifiée : l'étudiant doit justifier son absence auprès de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée. Le responsable de la formation a compétence pour apprécier la recevabilité du justificatif de l'absence.

En contrôle ou examen terminal : la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d'un contrôle ou examen terminal, le président du jury peut décider d'un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

En contrôle continu normal ou intégral : en cas d'absence justifiée, il est organisé de façon préférentielle un contrôle de substitution. Ce contrôle de substitution est proposé par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, selon des modalités qui peuvent être différentes. Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l'UE, du semestre.

Dans le cas du contrôle terminal ou du contrôle continu non intégral, l'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

- **Absence injustifiée :**

Quel que soit le mode de contrôle (continu, continu intégral, terminal), la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année. L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

- **Modalités spécifiques**

Les étudiants relevant d'un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap...) peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier (voir Régimes spéciaux d'études).

- **Quitus :**

Si un enseignement est évalué par un "quitus", le résultat de celui-ci ne peut être lié à l'assiduité des étudiants, et ne peut porter que sur une évaluation, quelle qu'en soit la forme. La non-obtention du quitus se traduit par un ajournement à l'EC, à l'UE, au semestre et à l'année.

- **Note plancher**

En cas d'existence d'une note-plancher, définie par le règlement propre à chaque mention, cette note est fixée à 6/20 pour une UE.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note-plancher, la compensation au sein du semestre ou du niveau ne peut être effectuée.

VI – Anonymat des copies

Les épreuves et contrôles ou examens terminaux écrits sont anonymes. Il n'y a pas d'obligation d'anonymat dans le cadre du contrôle continu écrit intégral ou non. Toute forme d'anonymat est admise.

Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l'anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé.

L'anonymat est exclusivement levé par l'administration.

VII – Résultats

- **Jury**

Un jury est nommé par mention par le Président de l'université, sur proposition de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et du niveau (en appliquant le cas échéant les règles de compensation) et sur l'attribution des crédits européens correspondants.

- **Attribution des mentions**

Les **seuils de mention** sont les suivants :

Passable : 10= \leq note <12

Assez Bien : 12= \leq note <14

Bien : 14= \leq note <16

Très bien : 16= \leq note

- Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise peut être délivré, sur demande de l'étudiant, après validation du M1. Le parchemin de diplôme est édité sur demande de l'étudiant.

- Obtention du diplôme final de master

La validation du M1, d'une part, et du M2, d'autre part, entraîne de droit l'obtention du master.

La note au diplôme est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : moyenne générale de M2 ou moyenne générale de M1 + M2. Seules les années d'étude effectuées au sein de la mention de l'établissement sont prises en compte dans le calcul.

- Communication des résultats

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables sur l'Espace Numérique de Travail.

- Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande et "dans un délai raisonnable", à la consultation de leurs copies et à un entretien, en tout état de cause avant la session suivante.

- Progression – redoublement

Un redoublement en M1 est autorisé. Au-delà, l'accord du jury est requis.

L'admission en M2 des étudiants est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission pédagogique.

A titre exceptionnel, la commission pédagogique pourra proposer l'inscription en M2 d'un étudiant ayant obtenu au minimum 80% des crédits du niveau M1.

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

- Inscription par validation d'acquis (articles D. 613-38 à D. 613-50) , validation des acquis de l'expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger

La validation d'enseignement se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche ces UE n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

VIII – Régimes spéciaux d'études

Le conseil de la formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, un régime spécial peut être également accordé aux étudiants en formation continue ou en alternance selon les textes en vigueur.

L'étudiant concerné bénéficie au minimum d'une dispense d'assiduité aux enseignements. Il bénéficie également d'une dispense des épreuves de contrôle continu. Par conséquent, les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme d'examens terminaux. Pour les épreuves de contrôle terminal, le régime d'examens des étudiants bénéficiant d'un régime spécial est le même que celui des autres étudiants.

L'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en accord avec l'équipe pédagogique sur une durée maximale égale au double de la durée normale.

La liste ci-dessous peut être complétée de statuts propres à l'Université, après validation par le Conseil de la Formation.

- Aménagements spécifiques pour les étudiants salariés (hors apprentissage et formation continue)

Pour bénéficier d'un aménagement, l'étudiant :

- doit être inscrit régulièrement à l'Université de Lorraine (inscription administrative et pédagogique valides pour l'année en cours),
- doit fournir un contrat de travail couvrant les périodes d'enseignement pour lesquelles un aménagement est demandé
- ne peut être boursier de l'enseignement supérieur (obligation d'assiduité aux cours, TD, TP et examens)

Les modalités d'aménagements doivent être validées par le président de jury ou le responsable de formation du diplôme d'inscription dans le mois qui suit le début des enseignements et dans tous les cas avant la première épreuve de contrôle continu. Celles-ci doivent notamment prévoir les éventuelles dispense d'assiduité aux cours, TD et TP ainsi que les aménagements prévus aux épreuves de contrôle continu et/ou terminaux.

- Aménagements spécifiques pour les étudiants sportif

Les étudiants pratiquant la compétition à un niveau inter-régional ou national peuvent bénéficier d'un statut particulier :

Le statut « Étudiant sportif de haut niveau ou espoir » destiné aux étudiants inscrits sur les listes nationales « sportif de haut niveau » ou « espoir » du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou appartenant à une filière d'accès au sport de haut niveau.

Après analyse individuelle de la situation, il peut permettre (Circulaire n°2006-123 du 1-8-2006)

- un aménagement des cursus adaptés aux contraintes sportives ;
- une organisation spécifique de l'emploi du temps (prise en compte des entraînements, des compétitions et des déplacements) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- un aménagement des examens (choix du mode de contrôle des connaissances-continu, terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales), et conservation des UE acquises, en cas de changement d'académie ;

La plupart de ces aménagements ne peuvent pas être accordés lors de la première année de préparation du concours de Médecine ou de Pharmacie compte tenu des contraintes réglementaires de ces concours.

Le statut « Étudiant sportif de l'Université de LORRAINE » destiné aux étudiants ne figurant pas sur les listes précédentes mais pratiquant la compétition à un niveau national ou ayant des performances inter-régionales.

Il peut permettre une possibilité de choix dans la constitution des groupes de T.P. et T.D. et quelques aménagements ponctuels, en cas de sélection à des compétitions nationales universitaires.

Ces deux statuts font l'objet d'un contrat entre l'étudiant et **l'Université de LORRAINE**, conditionné par l'obligation de représenter **l'Université de LORRAINE** dans les compétitions F.F.S.U. En cas de non-participation, le statut pourra être supprimé en cours d'année.

Aucun aménagement ne peut être accordé en dehors de ces statuts.

L'étudiant établit un dossier à la rentrée qui est soumis à la commission du sport de haut niveau. Les décisions de la commission sont portées à la connaissance des étudiants et des directeurs de composante.

- **Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap**

(référence : articles D613-26 à D613-30 du code de l'éducation et circulaire n° 2011-220 du 27/12/2011)

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la rédaction est à ce jour la suivante : "*Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant*".

Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande au SUMPPS, service de médecine préventive, au moment de leur inscription ou, au plus tard, dans un délai de deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen ou du concours

Le médecin référent apprécie les aménagements qui lui apparaissent nécessaires :

- au vu de la situation particulière du candidat ; - au vu des informations médicales actualisées transmises à l'appui de sa demande ; - en tenant compte des conditions de déroulement de sa scolarité et notamment des aménagements dont il a pu bénéficier antérieurement - en prenant appui sur les éléments cliniques décrits dans le guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées

L'avis précise les conditions particulières de déroulement des épreuves pour ce qui concerne :

- le temps de composition majoré en indiquant le type d'épreuve concernée (écrite, orale, pratique) ;

- l'accès aux locaux ;

- l'installation matérielle dans la salle d'examen ;

- l'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ;

- le secrétariat ou l'assistance ;

- le matériel d'écriture en braille,

- l'assistance d'un spécialiste d'un mode de communication ;

- l'adaptation dans la présentation des sujets ;

- toute autre mesure jugée utile par le médecin référent.

L'avis précise en outre si le candidat peut être autorisé à :

- bénéficier d'une épreuve adaptée selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens

- être dispensé d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens ;

- étaler le passage des épreuves, la même année, sur la session normale et les épreuves de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement ;

- étaler sur plusieurs sessions annuelles consécutives le passage des épreuves de l'un des examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen ;

- conserver, épreuve par épreuve, ou unité par unité, durant cinq ans, des notes délivrées à des épreuves ou à des unités de l'un des examens de l'enseignement scolaire ou supérieur, ainsi que le cas échéant, le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, selon les modalités prévues par la réglementation de chacun des examens.

Le président de l'université décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin référent et la commission handicap. Cet avis est communiqué au service scolarité et à l'enseignant responsable de la formation afin qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires.

L'arrêté précise la durée de validité des aménagements proposés.

IX – Modalités spécifiques

Les modalités de contrôle spécifiques sont validées par le conseil de collegium après avis du CF dans le mois qui suit la rentrée. Elles précisent pour chaque session :

- le mode de contrôle appliqué (CT, ET, CC, CCI)
- le nombre, la nature, le type et la durée (CT) des épreuves
- le coefficient appliqué à chacune des épreuves
- l'existence d'une note plancher
- le choix entre compensation annuelle et semestrielle
- les dispositions prévues pour les étudiants relevant de régimes spéciaux

X – Bonus étudiant

L'Université de Lorraine s'engage dans un processus de reconnaissance de l'engagement étudiant et a validé l'attribution possible d'un bonus de points égal ou inférieur à 5 % des points nécessaires à la validation de l'année

- le bénéficiaire de ce bonus de points devra faire l'objet d'une demande formelle et annuelle de la part de l'étudiant.

- cette demande sera validée ou non par un comité "ad-hoc" émanant du CVU, présidé par le VP CVU

- "Pratiques" susceptibles d'être "valorisées" :

- les pratiques sportives, artistiques et culturelles
- les activités conduites dans le cadre des actions de « promotion de la santé »
- les mandats électifs intra UL
- les mandats électifs extra UL en qualité d'étudiant
- les implications dans la vie associative, en tant que membres dirigeants d'association et membres "actifs" au sein de l'association
- les implications au service de la représentation de l'Université de Lorraine

- Ne pourront être valorisées :

- les projets entrepris dans le cadre de projets tutorés
- les activités qui relèvent du diplôme pour lequel l'étudiant est inscrit et qui font l'objet d'une évaluation.
- les activités associées aux emplois - étudiants

Dans ce cadre :

- la liste des activités "valorisées" est révisable annuellement
- le bonus de points ne peut être attribué aux étudiants inscrits dans une filière de type "concours"
- le bonus de points est "à disposition du jury" qui reste souverain
- les compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant pourront être valorisées à travers un portefeuille de compétences de type Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) ou Lorfolio

Ce bonus de points est accessible à TOUT étudiant de l'UL (hors restriction évoquée *supra*).

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU MASTER HPEE

- Application de la compensation annuelle (entre semestres).
- Note plancher (6/20) pour l'ensemble des UE : si l'étudiant obtient moins de 6/20 à l'UE, il n'y a pas de compensation (l'UE ne peut pas être validée, quelles que soient les notes des autres UE, ce qui implique que ni le semestre ni le master ne peuvent être validés).

LISTE DES ÉCHANGES ERASMUS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le départ pour un séjour Erasmus est possible au 1^{er} comme au 2^e semestre, éventuellement aussi pour les deux semestres consécutifs. Les dates butoirs pour la décision définitive se situent début avril pour le départ au 1^{er} semestre, début octobre pour le 2^e semestre. Il convient de prendre contact avec l'enseignant responsable bien en amont.

Des renseignements administratifs (bourses, procédures) peuvent aussi être pris à la scolarité, en particulier auprès de Mme Christine Berche et Mme Anna Hermann. Il est également fortement conseillé de consulter les sites web des universités concernées, en particulier l'offre de cours.

S'il devrait y avoir plus de candidats que de places disponibles, plusieurs critères interviendront pour procéder à la nomination.

Pour chaque échange est indiqué le nom du responsable pédagogique à contacter.

Allemagne :

Potsdam : D. Venturino ou A. Wilkens.

Saarbrücken : A. Wilkens

Trèves : A. Wilkens

Espagne :

Salamanque : A. Wilkens

Valence : A. Wilkens

Hongrie:

Budapest, Université Corvinus: A. Wilkens

Italie :

Cassino : C. Barralis

Gênes: A. Wilkens

Naples : D. Venturino

Vercelli : D. Venturino

Luxembourg :

Luxembourg : A. Wilkens

République Tchèque :

Ceske Budejovice : A. Wilkens

Suède :

Göteborg : A. Wilkens

Turquie :

Istanbul, Université Galatasaray : A. Wilkens

Il doit s'agir d'un travail de recherche original, fondé sur l'analyse de sources (manuscrites ou imprimées). Une soutenance est organisée en présence de deux enseignants.

Il appartient à l'étudiant de prendre régulièrement contact avec son directeur de recherche pour solliciter son avis sur les pistes suivies, l'avancement du travail, la pertinence de la bibliographie utilisée. En particulier, l'étudiant doit veiller à faire valider son plan avant de commencer à rédiger son mémoire.

Le mémoire doit faire au minimum 60 pages, hors annexes. Il s'agit d'un minimum, justifié uniquement par la nature du sujet, par exemple pour des sujets d'histoire quantitative réclamant d'importants dépouillements. Pour la plupart de sujets, la pagination attendue, supérieure à 60 pages, est à discuter avec le directeur du mémoire.

Il s'agit d'un travail préparatoire au mémoire de recherche de M2, consistant notamment en un répertoire des sources sur le sujet choisi, de la bibliographie, des problématiques, la rédaction d'au moins un chapitre. Dans tous les cas, l'étudiant doit, en début d'année, faire le point avec son directeur de recherche sur ce qui est attendu exactement de lui (cela dépendra du sujet choisi).

Les étudiants du parcours disciplinaire qui auraient besoin, pour leurs recherches, de se déplacer hors de Lorraine pour consulter des sources sont invités à voir avec leur directeur de recherche s'il est envisageable que le CRULH (Centre de recherches universitaire lorrain d'histoire) prenne en charge une partie de leurs frais. Sachez cependant qu'il n'y a aucune garantie de remboursement, car cela dépend des finances disponibles et du nombre de demandes...

Quelques pistes (seulement indicatives) pour le contenu du mémoire :

1) La présentation de votre objet

- une première étape :

- l'indication et la définition générale de votre objet ;
- les délimitations chronologiques (qu'il faut à la fois expliquer et justifier) par rapport à votre sujet ; il faut montrer l'intérêt de la période étudiée, ses spécificités éventuelles, pour le thème que vous avez à traiter ;
- l'ancrage géographique (à expliquer, à justifier ; montrer l'intérêt....) ;
- il peut être utile de revenir ensuite sur la définition du sujet, qui peut être précisée grâce aux informations géographiques et chronologiques qui viennent d'être fournies ;

- puis, une dimension historiographique et problématique de votre sujet :

- en présentant les enjeux généraux de la question par exemple, pour les milieux philanthropiques : pourquoi la philanthropie ? à quel arrière-plan idéologique renvoie-t-elle ? Comment se situe-t-elle par rapport aux institutions publiques ? Qui met-elle en œuvre ?
- puis, en présentant des éléments que l'historiographie a déjà pu établir, des résultats qu'elle a pu apporter, ou les nouvelles questions qu'elle a été amenée à formuler ; c'est donc un bilan historiographique et en même temps une présentation des interrogations historiographiques ;
- enfin, en présentant vos propres questions, adaptées à votre objet et à votre façon de l'appréhender

Ces trois sous-parties peuvent être ordonnées autrement, ou ramenées à deux en fonction de votre sujet et de la façon de le traiter.

2) Sources et bibliographie

(voir aussi les indications générales sur la présentation du mémoire)

pour les sources, il serait bon en même temps, avant ou après leur énumération, de les présenter, et d'indiquer comment vous pouvez les utiliser (quelles sont leurs limites, leur intérêt, etc.)

3) Un développement rédigé sur l'un des aspects de votre objet d'études

ce développement doit s'appuyer à la fois sur vos dépouillements d'archives et sur vos lectures et ce développement, sur un objet limité, doit mettre en œuvre les problématiques et questions que vous avez posées dans la première partie ;

Présentation du mémoire

Le mémoire doit présenter les caractéristiques formelles d'un travail de recherche : présence de notes en bas de page indiquant les sources et la bibliographie utilisées ; bibliographie et liste des sources récapitulatives, table des matières, index. Il convient dans la présentation des sources de distinguer sources manuscrites et sources imprimées.

La présentation standard (non obligatoire) consiste en une police times 12, un interligne 1,5 (notes en 10, interligne simple). Il est conseillé de prévoir une marge un peu plus grande du côté de la reliure.

Rappelons que les références bibliographiques doivent préciser le lieu de publication, la maison d'édition, la date de première publication (en ajoutant le cas échéant la date de l'édition corrigée). Les titres d'articles doivent être mis entre guillemets, les titres d'ouvrages et de revues en italiques. En cas d'ouvrage collectif, il convient de préciser le(s) nom(s) du/des éditeur(s) scientifique(s). N'oubliez pas qu'il peut exister des systèmes de présentation des références spécifiques à certains corpus édités (notamment en histoire antique) et qu'il convient de respecter les usages en vigueur dans la profession à ce propos.

Rappel du calendrier :

Il est fortement conseillé aux étudiants de soutenir leur mémoire avant l'été. Cela est particulièrement important pour les étudiants qui souhaitent passer le CAPES l'année suivante, car la préparation du concours doit commencer dès l'été.

Date limite de soutenance des mémoires en première session : Première semaine de juin

ce qui implique de rendre son mémoire au plus tard le **31 mai**.

Date limite de soutenance des mémoires en deuxième session : première semaine de juillet

ce qui implique de rendre son mémoire au plus tard le **29 juin**.

L'idéal serait donc que vous ayez **terminé vos dépouillements et défini votre plan pour les vacances d'hiver** (fin février), de manière à pouvoir rédiger ensuite dans de bonnes conditions en mars-avril, sachant que le début du mois de mai sera consacré aux examens. Il importe par conséquent de commencer votre travail de recherche le plus tôt possible dans l'année...

Recherche bibliographique :

Tous les ouvrages nécessaires à des recherches spécialisées de niveau master ne sont pas forcément disponibles à la Bibliothèque universitaire. Mais, à votre niveau d'études, il n'est plus admissible de dire que vous n'avez pas pu étudier tel ou tel aspect parce que les ouvrages ne se trouvaient pas à la BU. **Un tel discours ne sera pas recevable lors des soutenances**. C'est à vous de faire l'effort de trouver ailleurs les ouvrages qui vous manquent.

Dans le cas où vous ne trouvez pas les ouvrages dont vous avez besoin, pensez à :

- consulter le catalogue de la Bibliothèque municipale de Metz, qui est très riche et accessible sur le net (le site principal, avec les fonds patrimoniaux, se trouve au Pontiffroy, à 10 mn à pied du Saulcy).

- consulter la bibliothèque du Musée de la Cour d'Or, qui conserve plus de 11 000 ouvrages spécialisés et revues concernant l'archéologie, l'histoire, l'histoire de l'art (2 rue du Haut Poirier, 03 87 20 13 29)

- consulter le catalogue Carole rassemblant les fonds de toutes les BU lorraines, afin de savoir si un ouvrage est disponible à Nancy (<http://carole.univ-lorraine.fr/>)

- enfin, si vous n'avez pas trouvé l'ouvrage qu'il vous faut, pensez à vous adresser au service du Prêt entre Bibliothèques (PEB) à la BU, qui pourra faire venir à Metz des ouvrages conservés dans n'importe quelle autre bibliothèque universitaire de France, voire même de l'étranger. Dans ce cas, sachez que vous pouvez demander à votre directeur de recherche de vous faire une attestation précisant que les frais du PEB seront pris en charge par le CRULH (Centre de recherches universitaire lorrain d'histoire), laboratoire auquel est lié notre master. Notez que le PEB peut demander un peu de temps, aussi veillez à ne pas y avoir recours au dernier moment...

Introduction

1) Identifiez l'auteur de l'intervention et situez-le d'un point de vue scientifique :

- quelle université ?
- de quels laboratoires / quels groupes de recherche fait-il partie ?
- quelles sont ses publications/ses centres d'intérêt ? Quelle relation avec la communication que vous recensez ?

2) Situez ensuite sa communication :

- Est-ce une communication dans le cadre d'une journée d'études avec d'autres intervenants ou fait-elle partie d'une série de conférences sur un thème ?
- Situez la communication dans la production de l'auteur : au vu de ses publications/ses expériences, s'agit-il d'un travail nouveau, d'une synthèse de travaux plus anciens ou d'une réflexion nouvelle sur des recherches anciennes ?
- Quel est le questionnement / la problématique de départ ? Que se propose de démontrer l'intervenant par sa communication ?

Corps du compte-rendu :

1) **Mettez en évidence les grandes idées (deux ou trois)** de la communication et exposez-les de manière simple et claire (sans reprendre des phrases entières de l'auteur). Pour chaque idée,

- explicitez clairement quelles sont les sources de l'auteur, quelle est sa méthode et ses arguments/son raisonnement ;
- donnez des exemples concrets et précis.

2) Prenez de la hauteur et situez la communication.

- Posez-vous ces questions : quels sont les apports de l'intervenant sur le sujet par rapport aux autres spécialistes qui l'ont abordé auparavant ? S'il parle dans le cadre d'une journée d'études (ou d'un colloque), comment ses idées s'articulent-elles avec celles des autres intervenants ?
 - astuce : il faudra faire attention à la manière dont l'intervenant parlera des autres chercheurs (pensez à bien noter leur nom) et comprendre s'il le critique, s'il est d'accord et sur quelles bases.
- Si possible, situez l'approche de la communication dans l'historiographie du sujet.

Conclusion :

- Montrez **de quelle manière la communication a été utile pour vos recherches** ou simplement pour votre réflexion personnelle : qu'avez-vous appris ? Quelles perspectives la communication vous a-t-elle ouvertes ?
 - NB : vous devez donner des arguments concrets et ne pas vous limiter à dire que vous avez aimé (ou pas) !

Bibliographie :

- Indiquez les cinq références bibliographiques **les plus importantes** sur le sujet : vous pouvez inclure une ou deux références de publications de l'intervenant, puis celles d'autres auteurs. Normalement les intervenants donnent une bibliographie, mais vous pouvez éventuellement faire une recherche bibliographique de votre côté.

- Les références doivent être présentées selon des normes bibliographiques appliquées rigoureusement.

Rédaction et mise en page :

- Le compte-rendu doit compter **entre 1000 et 1500 mots**.
- **Soignez l'expression** et choisissez soigneusement chaque mot ; vérifiez l'orthographe et tous les noms propres (toponymes, anthroponymes, etc.).
- **Soignez la mise en page** : le titre doit être en gras et éventuellement centré, la police claire et assez grande, l'interligne 1,5, les marges amples (au moins 2,5 cm tout autour) et l'articulation entre paragraphes suffisamment aérée (avec des retraits de première ligne, par exemple), etc.
- Si possible, **ajoutez des illustrations significatives** (couvertures de livres, images montrées pendant la communication), complétées par des légendes.

1 – Liste non exhaustive d'infractions

Parmi les infractions relevant du plagiat, il est interdit :

- de copier partiellement ou totalement une partie d'un texte d'autrui (revue, livre, site Internet, mémoire, etc.) en le faisant passer pour sien et sans indiquer explicitement la référence. Cela s'applique également aux graphiques, aux images et aux tableaux de données ;
- de résumer les idées d'un autre auteur en le paraphrasant, sans indiquer la source ;
- de traduire totalement ou partiellement l'œuvre d'un autre auteur sans indiquer la provenance ;
- de présenter un travail acheté sur Internet en le présentant comme étant le sien ;
- de remettre à l'enseignant à des fins d'évaluation un travail qui a été déjà évalué par ailleurs dans le cadre d'un autre cours, dans cette même université ou dans une autre institution ; que le travail ait été réalisé par l'étudiant lui-même ou par une autre personne.

Dans un souci de respect des règles de déontologie régissant l'honnêteté intellectuelle :

- les enseignants veilleront à transmettre les connaissances nécessaires au respect des règles de la propriété intellectuelle (manières de citer, de résumer les idées d'autres auteurs, rédaction d'une bibliographie, notes en bas de page, etc.), notamment dans leurs cours de méthodologie ;
- **L'enseignant qui soupçonne une fraude pourra avoir recours à des outils informatisés de détection du plagiat**, mis à sa disposition par les instances universitaires ;
- Lors de son inscription administrative à l'université, il sera demandé à chaque étudiant de signer un code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de ressources documentaires (sources-papier et ressources électroniques)

2 – Instruction du Plagiat

- L'enseignant qui soupçonne un cas de plagiat convoquera l'étudiant pour lui faire part de ses soupçons, et en informera, le cas échéant le président du Jury.
- En fonction de la gravité de la fraude, le jury d'examen pourra, au choix :
 - ✓ autoriser l'étudiant à refaire son travail dans les meilleurs délais ;
 - ✓ décider de mettre la note 0 au travail écrit rendu ;
 - ✓ ou envoyer l'étudiant devant la section de discipline de l'université.



Déclaration sur l'honneur contre le plagiat

(à joindre obligatoirement au dossier remis au directeur de recherche)

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

.....

Régulièrement inscrit à l'Université de Lorraine,

N° de carte d'étudiant :

Année universitaire :

Formation : Master Histoire, Patrimoines, Études européennes

Spécialité : Sciences historiques

Parcours : Politique et conflits

N° UE : 803

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la loi, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire et les tribunaux de la République Française.

Fait à Metz, le.....

Signature